

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

Date : Le 22 juin 2018

L'Honorable Jacques Viens, Président

Femmes autochtones du Québec

et

Procureure générale du Québec

et

Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
Gouvernement de la Nation Crie

et

Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam

et

Regroupement Mamit Innuat Inc.

et

Association des policières et policiers
provinciaux du Québec

et

The Naskapi Nation of Kawawachikamach

et

Assemblée des Premières Nations Québec-
Labrador

et

Conseil de la Nation Atikamekw

et

Regroupement des centres d'amitié
autochtones du Québec

et

Makivik Corporation

et

Service de police de la Ville de Montréal

et

Directeur des poursuites criminelles et pénales

et

Conseil Cri de la santé et des services sociaux de
la Baie James

PARTICIPANTS

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU
DOSSIER HC-13 ENTENDU LE 15 MARS 2018**

I. LE CONTEXTE

[1] Le 15 mars 2018, le Procureur de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M^e Donald Bourget a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-13, entendu le jour même.

[2] M^e Bourget a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 15 mars 2018 :

ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-13 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-13;

ORDONNE que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

ORDONNE l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

ORDONNE aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-13 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-13 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 15 mai 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

II. LA DÉCISION

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;


[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ)¹ ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-13 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-13 protège l'identité du ou des témoins entendus le 15 mars 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 15 mars 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 15 mars 2018 dans le dossier HC-13, tel qu'annexées à la présente ordonnance.


Jacques Viens, Commissaire

¹ *Société québécoise d'information juridique* (SOQUIJ), Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf

ANNEXE 1

DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS

1 Début d'après-midi. Les trois (3) prochains
2 dossiers sont des affaires de protection de la
3 jeunesse, de sorte qu'effectivement, on vous
4 demande, compte tenu des règles de confidentialité
5 prévues à la loi de protection de la jeunesse de
6 prévoir le huis clos pour les trois (3) dossiers en
7 question. Donc le premier dossier ce matin ainsi
8 que le deuxième sont des témoignages qui seront...

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Le premier serait HC pour « huis clos » numéro
11 treize (13)?

12 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

13 HC-12.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Douze (12)?

16 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

17 HC-13.

18 **M^e DONALD BOURGET :**

19 Treize (13). C'est ce que je pensais. HC-13.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Le deuxième, HC-14.

22 **VOIX NON IDENTIFIÉE :**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Ça, c'est pour ce matin.

1 **M^e DONALD BOURGET :**

2 Pour ce matin.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et le premier cet après-midi.

5 **M^e DONALD BOURGET :**

6 Qui sera un témoignage rapporté par l'enquêtrice.

7 Excusez-moi, Monsieur le Commissaire.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Mais qui concerne aussi la protection de la
10 jeunesse...

11 **M^e DONALD BOURGET :**

12 Donc sous huis clos.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 HC-15.

15 **M^e DONALD BOURGET :**

16 Voilà.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors Me Robillard, avez-vous des commentaires?

19 **M^e DENISE ROBILLARD :**

20 Je regarde le calendrier et je pensais qu'il y en
21 avait... qu'il y avait trois (3) personnes ce
22 matin.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Il y en a deux (2) ce matin.

25 **M^e DENISE ROBILLARD :**

1 Deux (2)? Parfait.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Puis un (1)... Évidemment, il y en a d'autres
4 après-midi dont le premier est une question de
5 jeunesse qui ferait l'objet d'un huis clos.

6 **M^e DENISE ROBILLARD :**

7 Parfait.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Ça vous va?

10 **M^e DENISE ROBILLARD :**

11 Oui.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, alors considérant que la commission entend
14 faire la preuve des dossiers HC-13, HC-14 ce matin
15 et HC-15 au début de l'après-midi, un cas
16 d'espèce... des cas d'espèce relevant de
17 l'application de la loi sur la protection de la
18 jeunesse, considérant les pouvoirs qui nous sont
19 conférés selon le décret 1095-2016, adopté par le
20 gouvernement du Québec le vingt et un (21) décembre
21 deux mille seize (2016), constituant la présente
22 commission d'enquête, considérant les articles 43,
23 44, 45, 46, 47 et 88 de nos règles de procédure et
24 de fonctionnement, considérant aussi les articles
25 11.2, 11.2.1, 82, 96 de la loi sur la protection de

1 la jeunesse. Pour ces motifs, j'ordonne la tenue à
2 huis clos de l'audience des témoins dans les
3 dossiers HC-13, HC-14 ce matin et HC-15 au début de
4 l'après-midi. Étant donné qu'il s'agit de cas
5 d'espèce relevant de l'application de la loi sur la
6 protection de la jeunesse, interdit à quiconque de
7 divulguer, de publier, de communiquer ou de
8 diffuser l'ensemble des témoignages dans les
9 dossiers HC-13, HC-14 et HC-15. Ordonne que les
10 médias prennent des mesures nécessaires pour que
11 les appareils d'enregistrements visuels ou sonores
12 soient inopérants afin de respecter la présente
13 ordonnance. Et évidemment, suite à l'audience, il y
14 aura un caviardage qui sera effectué de façon à
15 permettre soit sur le site, la transcription des
16 témoignages après y avoir retiré tout ce qui
17 permettrait d'identifier les enfants concernés par
18 les dossiers en question. Alors sur ce, Me Bourget,
19 je comprends que nous allons suspendre quelques
20 minutes pour vous permettre d'appeler le premier
21 témoin?

22 **M^e DONALD BOURGET :**

23 Si vous le permettez, Monsieur le Commissaire.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Vous avez autre chose à présenter? Non? Ça va?

ANNEXE 2

NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES



1 [REDACTED] [REDACTED]
2 Citoyenne
3 Assermentée

4 -----

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 Merci, madame. Votre témoin.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors Me Bourget...

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 Alors on s'est rencontrés ce matin. Pris la chance
11 de bien, bien prendre votre respiration, de vous
12 préparer à nous livrer votre récit. J'ai annoncé
13 qu'effectivement, ça concernait votre premier
14 enfant qui était né alors que vous aviez dix-sept
15 (17) ans. Alors pouvez-vous...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Alors, madame [REDACTED] prenez votre temps. Je suis
18 là pour vous écouter. Comptez-moi ça dans vos mots
19 selon ce qui vous vient à l'idée.

20 **Me DONALD BOURGET :**

21 En commençant par le début.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 C'est ça.



24 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**


25 D'accord.



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 On a tout notre temps. Il n'y a rien qui presse.

3 **MME**   :

4 D'accord. Non, ça va être correct. Un matin, je me
5 suis réveillée avec mon enfant. Je pense il n'avait
6 pas... il n'avait pas... il n'avait pas encore un
7 an, peut-être sept (7) ou huit (8) mois. Je venais
8 de donner un bain. Je pense que j'allais l'habiller
9 quand j'ai entendu la porte cogner. C'est les
10 travailleuses sociales avec les policiers. J'étais
11 en train de tenir mon bébé dans mes bras. Ils me
12 l'ont pris de même. Ils m'ont dit « on a eu on
13 signalement » puis ils me le prennent. Je pense
14 qu'ils n'avaient même pas ramassé rien. Ils n'ont
15 rien amené, même pas de bouteille, même pas de
16 couche. Ils ont sorti avec mon bébé avec les
17 policiers. Je m'en souviens d'avoir été très
18 agitée. Je pleurais. Je demandais « pourquoi vous
19 l'amenez? C'est où vous l'amenez? » Ils sont
20 partis avec. Puis je pense que dans ma journée,
21 j'ai pleuré toute la journée sans savoir où ils
22 l'amenaient. Ils ne m'ont rien informé. Ils
23 disaient qu'ils le plaçaient dans la communauté
24 , mais en fait, je pense dans la journée
25 même, ils sont allés le placer à l'extérieur de ma



1 communauté à la communauté de [REDACTED] Puis
2 quelques semaines plus tard, j'ai une rencontre par
3 les services sociaux. Ce n'était pas... je n'ai
4 pas eu de rencontre avant même le signalement pour
5 m'informer des raisons, les motifs du signalement.
6 Puis quand j'ai eu la rencontre, ils m'ont dit que
7 « maltraitance d'enfant ». Pourtant je n'ai jamais
8 maltraité mon enfant. Je me suis toujours bien
9 occupée de lui depuis sa naissance jusqu'au moment
10 quand ils sont partis avec. J'ai tenté de ravoir
11 mon enfant. J'ai fait beaucoup d'efforts. J'ai fait
12 ce qu'on me demandait. J'ai signé des papiers, des
13 prolongements parce qu'ils me demandaient de signer
14 sinon ils me faisaient des menaces comme de quoi si
15 je ne signalais pas que je ne devais plus l'avoir,
16 mon enfant. Puis j'ai tout le temps respecté ce
17 qu'eux autres me demandaient. Ils m'ont proposé
18 d'aller en thérapie. Je pense que j'en ai fait deux
19 (2) ou trois (3) thérapies. Ils disaient que... ils
20 disaient que... en fait, ils me demandaient... par
21 exemple, ils me demandaient des... toujours des
22 conditions, là. Exemple, pour avoir mon enfant, il
23 fallait que j'aie un logement puis dans ce
24 temps-là, je n'avais pas de logement. Et puis j'ai
25 déménagé en ville. Ce n'était pas... ce n'était



1 pas facile dans ce temps-là ce qu'ils me
2 demandaient parce que je vivais chez ma mère puis
3 tu sais, dans les milieux autochtones, il y a
4 beaucoup de surpeuplement dans les maisons. Tu
5 sais, il peut avoir deux (2) ou trois (3) familles
6 dans une maison. Tu sais, ce n'est pas facile aussi
7 de vivre dans les communautés. Puis j'ai décidé de
8 déménager en ville, faire mes affaires, de ravoir
9 mon enfant, ce qu'ils me demandaient. Puis ils
10 m'ont même exigé d'aller en thérapie puis je n'ai
11 presque pas eu de visites pendant toutes ces
12 années-là. Ils cherchaient toujours... j'ai tout
13 fait ce qu'on me demandait. Je pense que les
14 services à [REDACTED] avec les services sociaux...
15 je n'ai jamais eu de services puis j'ai eu beaucoup
16 de... ils m'ont toujours rabaissé. J'ai eu beaucoup
17 de jugement par rapport à eux autres. Je n'ai
18 jamais eu de soutien. Au fil des années avec les
19 services sociaux, ils prolongeaient souvent le
20 placement. Tout ce qu'ils me demandaient, ce
21 n'était jamais assez pour eux. À un moment donné,
22 ils m'ont parlé de placement à long terme jusqu'à
23 la majorité disant que mon enfant, il ne pouvait
24 plus revenir parce que le lien d'attachement était
25 plus fort avec la famille d'accueil. Pourtant, j'ai



1 tout essayé puis ils me coupaient les visites
2 aussi. Tu sais, ils n'ont jamais fait de... pour
3 m'aider pour me ramener mon enfant. Je pense que
4 j'ai vécu pendant cinq (5) ou six (6) ans en ville
5 quand j'ai eu le.... Là, moment donné, je suis
6 passée à la cour. Ils disaient « il faut que tu
7 passes à la cour » puis je passe à la cour puis
8 j'ai été souvent à la cour. Puis à un moment
9 donné, je ne comprenais pas un mot, là, français.
10 On me disait « tu vas avoir une visite, une tierce
11 de personne ». Je ne savais pas c'était quoi.
12 « Puis tu vas devoir de venir à La Tuque ». J'ai
13 dit « je m'en vais à La Tuque pour les visites? ».
14 Puis c'est par après que j'ai compris « tierce de
15 personne » c'est avec « sur surveillance », là,
16 deux (2) intervenantes, là. Je ne comprenais pas,
17 là. Puis par après, j'ai allumé que c'était des
18 visites supervisées, là. Puis moi, dans ce
19 temps-là, je ne comprenais rien puis il n'y a
20 personne qui me soutenait dans ma situation, même
21 pas ma famille. En fait, je n'en ai jamais vraiment
22 parlé à qui que ce soit. J'étais toujours toute
23 seule puis il y avait beaucoup de... dans le
24 dossier, il y avait... par après, j'ai vu qu'il y
25 avait beaucoup de choses de *négatifs*. Ils disaient



1 que j'étais une toxicomane et alcoolique. Pourtant,
2 je n'ai jamais touché à la drogue, même pas
3 aujourd'hui. L'alcool oui, mais pas de façon
4 abusive. Je n'ai jamais laissé mes enfants pour
5 aller... pour aller boire. Il n'y avait rien qui...
6 qui pouvait m'aider dans le dossier. Puis avec tous
7 les rapports... le rapport que c'était tout négatif
8 à mon sujet, là. Il n'y avait rien de positif. J'ai
9 passé à la cour, je pense, peut-être deux (2) ou
10 trois (3) fois. Je ne sais pas combien de fois.
11 Puis à un moment donné, le juge a décidé de placer
12 mon enfant jusqu'à la majorité parce que je pense
13 c'est le procureur qui le voulait. Bien, qu'il a
14 comme... parce qu'il n'y avait rien que du négatif
15 dans mon dossier. On dirait que je n'étais comme
16 pas... je n'aurais pas été une bonne maman pour
17 lui, là. Il y avait... dans le temps avec les
18 services sociaux, je ne faisais plus confiance à
19 eux autres. Ils disaient que je ne collaborais pas.
20 Puis aussi, il y avait des bris de confidentialité.
21 Ils parlaient de mon dossier à tout le monde hors
22 du bureau. Une fois, la secrétaire des services
23 sociaux, elle m'avait parlé en dehors. Je l'avais
24 croisée. Je ne m'en souviens plus où, mais je m'en
25 souviens qu'elle m'avait parlé. Elle disait que ça



1 lui faisait de quoi, tu sais, de voir un tel
2 comportement du monde qui travaillait. Ils
3 parlaient de moi. Ils me jugeaient puis ils riaient
4 moi puis... après de... après mes visites, là. Puis
5 depuis ce temps-là, je n'étais plus jamais à l'aise
6 d'aller à les rencontres depuis que la secrétaire
7 du services sociaux m'avait tout dit ce qui se
8 passait, tout ce qui s'était dit dans la bâtisse,
9 là, dans les bureaux. Je n'ai jamais su pourquoi,
10 pendant des longues années, les motifs du
11 placement. À un moment donné, j'ai posé la
12 question. Ce n'était pas vraiment la maltraitance
13 d'enfant parce que je n'ai jamais rien fait à mon
14 fils. Après ça, ils me donnaient d'autres raisons.
15 Ils disaient que j'étais toxicomane. Je ne pourrais
16 pas m'occuper de mon enfant parce que... ils
17 changeaient souvent de raisons, là. Même encore là,
18 aujourd'hui, je ne sais pas pourquoi il a été
19 placé. Je pense que quand j'ai perdu la garde de
20 mon enfant, je me suis comme... j'ai comme laissé
21 de côté. Je n'ai pas pu demander de visites après.
22 J'ai comme abandonné. Puis ça ne fait pas trop
23 longtemps que cette histoire m'est revenue puis ça,
24 aujourd'hui que ça me bouleverse. Je pense qu'ils
25 ont brisé une partie de ma vie. Je suis sûre que



1 j'aurais été une bonne mère pour lui. J'aurais aimé
2 qu'il grandisse avec moi. J'ai vécu l'injustice par
3 rapport aux services sociaux [REDACTED]. Mon fils,
4 il a dix-neuf (19) ans aujourd'hui. Je n'ai pas
5 vraiment de contact. Bien, quand je lui parle, je
6 ne suis pas vraiment à l'aise. Je ne sais pas quoi
7 lui dire. On ne se connaît pas puis... il est déjà
8 venu me visiter. L'an passé, je crois puis je
9 pense qu'il ne s'adaptait pas chez nous. Il
10 n'aimait pas ça dans la façon que je vivais puis je
11 ne connais pas vraiment l'histoire de sa vie
12 puis... je m'en souviens quand... moi, je n'ai
13 jamais vraiment cru quand ils m'avaient dit qu'ils
14 devaient... qu'ils devaient placer mon enfant
15 jusqu'à la majorité. C'est sûr qu'il y avait un
16 lien affectif avec la famille, mais tu sais,
17 j'étais sa maman. Je m'en souviens, une fois, à sa
18 visite, il ne voulait pas retourner. Je pense qu'il
19 avait cinq (5) ans à peu près, six (6) ans. Il
20 pleurait tellement qu'il ne voulait pas s'en aller
21 puis ça m'a tellement brisé le cœur de le voir...
22 qu'il a dû partir. Pourtant je lui disais aux
23 services sociaux « il ne veut pas partir ». Il
24 voulait rester avec moi. Il savait que j'étais sa
25 mère. C'est sûr que j'ai eu moins de visite parce



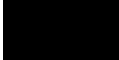
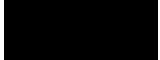
1 qu'avec la distance qu'on avait, de route. Puis il
2 venait seulement... quand je restais à [REDACTED]
3 il venait seulement une fois par mois, je pense
4 parce qu'il y avait dix (10) heures de route pour
5 venir me voir. Puis moi non plus, je ne pouvais pas
6 me déplacer. Je n'avais pas d'auto puis il n'y
7 avait personne qui m'amenait là-bas puis tu sais,
8 il fallait que je paie puis j'avais... j'étais sur
9 l'aide sociale puis je ne pouvais pas payer un
10 voyage pour aller le visiter. Puis quand j'avais
11 déménagé en ville, il venait deux (2) fois par
12 semaine, je pense. Non, deux (2) fois par mois.
13 Là, c'était moins long. Je pense qu'il faisait
14 genre six (6) heures de route, je pense. Quand ils
15 me coupaient les visites, ils disaient que... bien,
16 ils disaient que c'était trop pour lui pour faire
17 de la route puis ça leur fatiguait puis... je ne
18 sais pas ce qu'ils disaient, les accompagnateurs.
19 C'est sûr que la route est fatigante, là, mais...
20 puis tu sais, parce que les accompagnateurs
21 faisaient des rapports puis tu sais, qu'il pleurait
22 beaucoup sur la route puis peut-être qu'il n'aimait
23 pas voyager non plus. Puis avec le temps, c'est là
24 que ça n'a pas aidé qu'on me ramène mon enfant
25 étant donné que j'avais moins de visites puis... Tu



1 sais, ce n'était pas fort puis là qu'il me revienne
2 à moi. Ça fait qu'ils disaient que c'est là que le
3 lien affectif avec la famille puis... il ne pouvait
4 plus revenir.

5 **M^e DONALD BOURGET :**

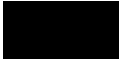
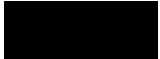
6 Dès le début, vous avez mentionné qu'on ne vous a
7 pas dit pourquoi ni où l'enfant allait, pourquoi on
8 le plaçait. Est-ce qu'effectivement, il y a eu une
9 évaluation de la situation? Est-ce que vous avez
10 été questionnée par rapport aux motifs pour
11 lesquels éventuellement, ils plaçaient l'enfant?
12 Est-ce que vous avez eu la chance de vous exprimer
13 par rapport à ça dans un contexte d'évaluation?

14 **MME**   :

15 On ne m'a jamais rien expliqué. Je pense qu'on ne
16 m'a jamais vraiment bien évaluée. Je pense que je
17 n'ai jamais vraiment eu un... su les raisons, là,
18 même encore aujourd'hui. Le placement de mon enfant
19 puis même toutes les raisons qu'ils me donnaient,
20 là, ce n'était pas vrai, ça.

21 **M^e DONALD BOURGET :**

22 Est-ce que vous avez eu la chance de leur dire que
23 ce n'était pas vrai?

24 **MME**   :

25 Oui. Je leur disais que ce n'était pas vrai. Je



1 n'étais pas... je n'étais pas si une mauvaise
2 personne. Je pense que j'aurais été une bonne mère
3 puis je n'étais pas toxicomane non plus comme ils
4 disaient puis avec la maltraitance d'enfant qu'ils
5 me disaient, ce n'était pas vrai.

6 **M^e DONALD BOURGET :**

7 Avez-vous été écoutée ou avez-vous eu l'impression
8 d'avoir été écoutée?

9 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

10 Non, jamais.

11 **M^e DONALD BOURGET :**

12 Est-ce qu'à un moment donné ou autre on vous a
13 expliqué c'était quoi vos droits dans le contexte
14 de l'intervention, là? Tu sais, qui a été fait pour
15 placer votre enfant.

16 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

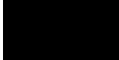
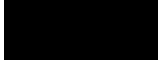
17 On ne m'a jamais rien informé pour mes droits. On
18 ne m'a jamais rien dit. Je pense presque... je m'en
19 souviens à chaque rencontre, ça se passe jamais
20 assez bien parce que moi aussi je ne comprenais pas
21 ce qui se passait. Puis toutes les personnes qui
22 travaillaient là, là, on dirait que ça me vient au
23 visage aujourd'hui, là, juste, là. Je pense que ce
24 n'était pas... ce n'était pas des personnes... des
25 personnes loyales, des personnes honnêtes. Moi, je



1 dirais que pendant toutes ces années que j'ai eu
2 affaire avec les autres... avec des services
3 sociaux, ils m'ont toujours dénigré en tant que
4 personne, en tant que maman, en tant que...

5 **M^e DONALD BOURGET :**

6 Avez-vous le sentiment que les conditions de vie
7 dans la communauté... vous avez parlé de
8 surpeuplement des maisons. Ça a été un facteur?

9 **MME**   :

10 Oui parce qu'ils disaient que je n'avais pas de
11 maison puis ça avait comme... pour eux autres, ça a
12 été un facteur, là. Pourtant... pourtant les
13 services sociaux, tout ceux qui travaillent là, ils
14 connaissent la problématique par chez nous. Ils
15 connaissent ça, le surpeuplement dans les maisons.
16 Pourquoi moi, ils m'ont demandé... il faut que
17 j'aie une maison. Il faut que j'aie un logement
18 pour garder mon enfant. Tandis que les autres,
19 étant donné que je vois beaucoup de surpeuplement
20 dans les maisons, il y a des jeunes mamans qui
21 habitent chez leurs parents. Eux autres, ils ont
22 gardé leur enfant et pourquoi pas moi? Pourquoi il
23 aurait fallu que je déménage pour... à la demande
24 des services sociaux? En fait, c'était mon...
25 c'était mon intention pour... de déménager en



1 ville, pour essayer de l'avoir, mon enfant. J'ai
2 tout fait mes efforts. J'ai eu mon logement en
3 ville puis j'ai attendu. J'ai attendu je ne sais
4 pas combien d'années. Puis finalement, je ne l'ai
5 jamais eu.

6 **M^e DONALD BOURGET :**

7 Au départ, vous viviez dans quelle maison?

8 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

9 Chez ma mère.

10 **M^e DONALD BOURGET :**

11 O.K. Comme d'autres mamans qui ont gardé leur
12 enfant.

13 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

14 Oui, mais ma mère n'était pas souvent présente.
15 Elle était... elle habitait à Chicoutimi pour
16 une... en formation, je crois.

17 **M^e DONALD BOURGET :**

18 Vous avez parlé des visites, que c'était compliqué
19 la distance. Effectivement, l'enfant était à
20 [REDACTED]. Vous étiez à [REDACTED] Est-ce que c'est
21 compliqué de se rendre d'une communauté à l'autre?

22 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

23 Oui parce qu'il faut faire... quand c'est pour
24 passer par la ville, c'est pour faire le grand
25 tour.



1 **M^e DONALD BOURGET :**

2 Parce qu'il n'y a pas de route qui mène directement
3 d'une communauté à l'autre.

4 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

5 Bien, il y a une route de gravier, mais tu sais, ce
6 n'est pas toujours beau dans... puis il y a
7 beaucoup de fourches, là. Il y a beaucoup de
8 routes, là, pour... les détours pour arriver à la
9 destination. [REDACTED] [REDACTED] ça
10 prend... la route gravier, ça prend sept (7) heures
11 de route puis faire le grand tour, je pense que
12 c'est dix (10) heures de route. Il y avait quand
13 même assez...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Sept (7) heures puis ça prend une voiture aussi.

16 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

17 Oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Vous n'aviez pas de voiture.

20 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**

21 Non.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Quand on vous parlait de maltraitance, est-ce qu'on
24 vous disait ce qu'on entendait par maltraitance?

25 Est-ce qu'ils disaient...



1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Bien...

3 **LE COMMISSAIRE** :

4 ... des choses ou ils disaient seulement
5 « maltraitance »?

6 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

7 Maltraitance seulement. C'est tout ce que
8 j'entendais. « Maltraitance » quoi? Ils disaient
9 que j'aurais mis mon enfant dans une cage. Où
10 est-ce que j'aurais trouvé une cage? J'avais juste
11 un petit lit. Je n'avais pas de cage chez nous,
12 mais c'était par après qu'ils me l'ont dit. Ça, ce
13 n'était pas dans les débuts, là. Tu sais, c'est
14 en... quelques années plus tard. Tu sais, j'avais
15 posé la question. Il dit « tu as maltraité ton
16 enfant. Tu l'as mis dans une cage ». Pourquoi je
17 l'aurais mis dans une cage, mon enfant? Voyons
18 donc. C'est ça que j'avais dit à eux autres. Où
19 est-ce que j'aurais pris une cage? Pourquoi je
20 l'aurais mis là? C'est qui le témoin? Tu sais,
21 j'avais juste mes sœurs puis tu sais, j'étais
22 proche avec mes sœurs. J'habitais avec mes deux (2)
23 sœurs puis...

24 **LE COMMISSAIRE** :

25 Chez votre mère avec vos sœurs?



1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui. Je pense que mes sœurs me connaissent puis ils
3 m'ont... ils ne m'auraient jamais vu maltraiter mon
4 enfant. On est assez proches puis on s'entraidait à
5 s'occuper de nos enfants. J'aidais ma sœur qui
6 avait deux (2) petits bébés, elle puis moi, j'en
7 avais un. Je l'ai souvent aidé, ma sœur aînée, là,
8 mais elle était... elle avait déménagé dans une
9 autre réserve puis là, j'ai dû me retrouver toute
10 seule avec ma petite sœur.

11 **M^e DONALD BOURGET** :

12 Avez-vous l'impression que tout ceci est une grosse
13 erreur finalement? Que les faits n'étaient pas
14 vérifiés ou qu'ils n'étaient pas fondés?

15 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

16 Oui, c'est vraiment une grosse erreur de leur part.

17 **M^e DONALD BOURGET** :

18 Vous avez eu d'autres enfants?

19 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

20 Oui, j'ai eu d'autres enfants cinq (5) ou six (6)
21 ans plus tard puis j'en ai eu d'autres, trois (3)
22 puis aujourd'hui, ils sont avec moi puis je me suis
23 toujours bien occupée d'eux autres puis...

24 **M^e DONALD BOURGET** :

25 Vous avez toujours gardé vos enfants avec vous?



1 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

2 Oui. À un moment donné, quand j'étais en ville...

3 quand je restais en ville parce que j'ai eu...

4 j'ai dû rester deux (2) ans, un an. Ça fait qu'il

5 avait un an mon plus vieux. C'est-à-dire pour moi,

6 c'est mon plus vieux. L'autre, mon plus vieux, ce

7 n'est pas compté pour moi dans ma vie, là. Puis

8 après avoir eu mon bébé, j'ai eu un autre

9 signalement de la protection de l'enfance au

10 Lac-Saint-Jean. Ils sont venus chez moi, mais tu

11 sais, ils ne sont pas partis avec mon enfant, là.

12 Ils sont venus vérifier les faits du signalement.

13 J'ai eu trois (3) rencontres puis ils ont vu que

14 tout se déroulait bien dans ma vie puis tout allait

15 bien puis avec.... j'avais des supports par le CLSC

16 de Roberval. Eux autres aussi sont intervenus. Ils

17 sont venus. Ils avaient fait un rapport... un

18 rapport pour la DPJ, là puis après ça, eux autres,

19 ils ont fermé le dossier. Puis moi, j'en doute que

20 ça, ça venait des services encore qui faisait le

21 signalement à la DPJ de Roberval, mais je n'ai

22 jamais eu affaire après eux autres, là. J'ai resté

23 là pendant deux (2), trois (3) ans encore. Après

24 ça, je suis retournée dans la communauté puis

25 après... après avoir passé à la cour quand j'ai



1 eu... bien, tu sais, l'annonceur que mon enfant
2 devrait être placé jusqu'à la majorité, je ne me
3 suis plus vraiment occupée de cette histoire, là
4 puis je l'ai laissé aller puis je pense que ç'a
5 comme endormi cette histoire-là pendant un long
6 moment pour moi puis c'est avec l'année passée
7 que... quand j'ai appris la Commission à la
8 rencontre à [REDACTED] c'est là que... je me suis
9 allée m'informer c'était quoi puis j'ai rencontré
10 madame Champlain puis ils elle m'avait informé
11 c'était quoi puis... puis là, c'est là que cette
12 histoire-là, ça a comme réveillé, là.

13 **M^e DONALD BOURGET :**

14 L'évaluation qui a été faite par la DPJ du
15 Lac-Saint-Jean, avec le soutien que vous avez eu,
16 c'est quelque chose qui était différent par rapport
17 à ce que... ce qui s'était passé avec les services
18 sociaux à [REDACTED] pour le premier enfant?


19 **MME [REDACTED] [REDACTED] :**



20 La DPJ de Roberval quand j'ai eu la rencontre,
21 l'évaluation, ils m'avaient informé les faits puis
22 ils sont venus trois (3) fois par surprise par chez
23 nous puis aussi, c'était de la violence,
24 maltraitance d'enfant qu'ils venaient. Puis aussi
25 de la négligence de... en fait, de problème




1 d'alcool, des affaires de même, là. Ils disaient
2 que je n'avais pas de... je n'avais... je n'avais
3 rien à manger, mais en fait, je n'avais jamais de
4 la visite. Qui qui pourrait... qui qui pouvait
5 faire des signalements de même? Mais moi, je m'en
6 doutais que c'était les services sociaux.

7 **M^e DONALD BOURGET :**

8 Auriez-vous aimé que ça se passe de la même façon
9 pour le premier enfant à 



10 **MME   :**

11 Oui, j'aurais aimé que... j'aurais aimé, oui.

12 J'aurais aimé que ça se passe de la même façon avec
13 les services sociaux  avec... comme que
14 j'ai eu avec la DPJ de Roberval, là.

15 **M^e DONALD BOURGET :**

16 Qu'est-ce que vous voudriez qui change ou qui ne se
17 reproduise plus par rapport à ce que vous avez vécu
18 vous-même?

19 **MME   :**

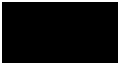
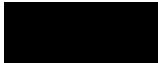
20 Je veux que ça s'arrête parce que ça se répète
21 encore. Je vois encore que ça n'a pas changé. Ça
22 n'a pas changé... comment on dit? Le travail
23 qu'ils font, les intervenantes des services
24 sociaux, là. Je ne sais pas si c'est eux ou bien
25 c'est comme ça, là, leur travail ou... Tu sais, je



1 veux que ça se passe autrement aujourd'hui puis on
2 est en deux mille dix-huit (2018), là. Ils ne
3 peuvent plus continuer à arracher des enfants, là,
4 comme ça, là puis aller le placer. Je pense que ça
5 n'a jamais changé puis avec le directeur des
6 services sociaux, au moment, quand j'ai eu affaire
7 avec eux autres, il était déjà là puis il est
8 encore là. Puis je pense qu'il n'y a jamais rien
9 qui a changé puis avec l'expérience que mon amie a
10 eu récemment, là...

11 **M^e DONALD BOURGET :**

12 Donc le réflexe ou la tendance de plutôt placer les
13 enfants que de fournir de l'aide pour que le parent
14 puisse continuer à le garder.

15 **MME**   :

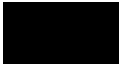
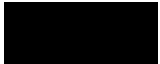
16 Oui. Je pense que moi, je verrai qu'il faut que ça
17 change. Au lieu de dénigrer les parents, les
18 mamans, ils devraient les aider que de tout le
19 temps les rabaisser, là. Tu sais? Exemple, ils
20 auraient pu m'apporter de l'aide. S'ils *auraient*
21 voulu que j'aie un logement, ils auraient pu
22 m'aider, tu sais? Je l'ai fait moi-même, là. Tu
23 sais, c'est comme ça aujourd'hui que ça se passe
24 encore même aux services sociaux. Ça n'aide pas, tu
25 sais? J'entends parler des histoires puis c'est



1 tout le temps du négatif pour tous... pour tous
2 leurs bénéficiaires parce qu'on se connaît tous
3 dans les communautés puis on peut savoir les
4 histoires des autres. On peut... tu sais, on entend
5 parler de tout, là. Je pense que quand j'ai parlé à
6 monsieur Rock, j'avais une amie récemment qui
7 vivait exactement de ma situation. Elle s'est fait
8 enlever ses enfants puis elle n'a même pas signé
9 des papiers. Maintenant, ils s'en vont à la cour
10 puis je lui ai dit de se défendre puis je pense ce
11 que j'aurais fait aujourd'hui si ça *aurait* été
12 aujourd'hui, là. Je m'aurais défendue parce
13 qu'avant, je n'avais pas d'aide. Il n'y avait
14 personne qui m'informait de mes droits. Je pense
15 que ça se serait passé autrement, là, aujourd'hui,
16 là, si ça *aurait* été mon cas aujourd'hui, là.

17 **LE COMMISSAIRE :**

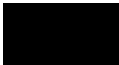
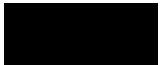
18 En fait, vous étiez jeune et sans défense...

19 **MME**   :

20 Oui.

21 **LE COMMISSAIRE.**

22 ... et sans explication, si je comprends bien.

23 **MME**   :

24 Oui. Ils ont comme joué avec leur abus de pouvoir.

25 Peut-être même encore aujourd'hui. Puis c'est ça,



1 je veux que ça change. Au lieu de dénigrer les
2 familles, ils devraient les aider. Tu sais, ce
3 n'est pas facile de vivre dans les communautés avec
4 les surpeuplements dans les maisons. Je pense qu'on
5 a à peu près quatre cent (400) maisons. Imagine
6 les familles là-dedans, là. Quasiment la moitié de
7 la communauté ou bien plus même. Ils sont
8 nombreux. Mais moi, aujourd'hui, j'ai une maison
9 puis j'habite juste avec mes enfants, avec mon
10 conjoint. Je n'ai pas... souvent, il y a d'autre
11 monde qui me demande de l'héberger, mais tu sais,
12 je ne peux pas. J'ai juste trois (3) chambres.
13 J'aimerais ça les aider. Genre mes cousines, des
14 jeunes mamans de mes cousines puis j'aimerais ça
15 les accueillir. J'ai mes nièces qui sont jeunes
16 mamans puis tu sais, ils déménagent d'un bord à
17 l'autre puis des chicanes dans les familles. Ce
18 n'était pas vraiment comme ça chez nous dans le
19 temps que quand j'ai eu... quand je gardais mon
20 fils, là. Moi puis mes sœurs, on s'entraidait.
21 Quand j'avais besoin de ma sœur aînée, elle était
22 là. Elle gardait mon enfant aussitôt que je sortais
23 pour aller au magasin quelque chose de même, là,
24 mais je n'ai jamais laissé mon enfant pour aller
25 boire, aller consommer. Surtout mon plus vieux,



1 jamais je n'allais le laisser à quelqu'un d'autre,
2 là, juste pour aller consommer, là, mais c'est...
3 je pense que c'est toujours la réalité dans mon
4 temps, les surpeuplements, là, dans les maisons. Tu
5 sais, c'est dommage, là. Il y a tellement de jeunes
6 mamans qui commencent à aller rester en ville, là
7 puis tu sais, ils ne veulent pas partir, mais ils
8 sont obligés d'aller vivre en ville. Ils n'ont pas
9 le choix puis c'est dur pour eux de s'adapter. Je
10 les comprends parce que je n'aimais pas ça en
11 ville. Je n'aimais tellement pas être en ville, là.
12 Je voulais tellement retourner chez nous, mais je
13 n'avais pas le choix puis je l'ai fait pour mon
14 fils à l'attente qu'il me revienne puis...
15 J'attendais puis j'allais à l'école puis... ils ne
16 voyaient rien de positif en moi, là même si j'étais
17 retournée à l'école. Tu sais, je n'ai même pas ça
18 dans le dossier, je pense. Ce n'est jamais écrit,
19 là que j'ai... je suis retournée à l'école, que je
20 faisais des progrès dans ma vie. Jamais rien. Je
21 pense que comme je disais à matin, procureur
22 Bourget à Rock, pour moi, aujourd'hui, avec les
23 services sociaux [REDACTED] parce que c'est là que
24 ça a commencé puis c'est eux que j'ai toujours eu
25 affaire pendant... pendant des années, pendant six



1 (6) ou sept (7) ans, je pense. Mon intention, c'est
2 de les poursuivre parce qu'ils ont fait une erreur
3 puis d'avoir brisé ma vie aussi. Je pense que je
4 n'ai jamais pu connaître mon enfant en grandissant.
5 J'aurais tellement aimé voir à sa première année
6 d'école ou bien de l'amener à la garderie comme
7 j'ai toujours fait à mes autres jeunes. Tu sais, je
8 n'ai pas connu son enfance. Qu'est-ce qu'il aimait?
9 Qu'est-ce qu'il aimait faire? Je pense qu'il aurait
10 eu une belle enfance avec moi comme mes autres
11 jeunes d'ailleurs. Je pense qu'il m'aurait
12 tellement apprécié comme maman. Il m'aurait aimé,
13 je pense, comme mes autres enfants. Il me le dit
14 souvent qu'il m'apprécie puis que je suis une bonne
15 maman. Je pense que j'aurais fait exactement à lui
16 comme que je suis... comment que je vis avec mes
17 enfants, comment que je les traite bien puis je
18 pense on a tellement une belle vie avec mes
19 enfants. Je suis sûre qu'il aurait eu une belle vie
20 avec moi. En tout cas, c'est vraiment une grande
21 erreur de leur part, les services sociaux de
22 m'avoir retiré mon enfant. Il a dix-neuf (19) ans
23 aujourd'hui. Je souhaite qu'on se rattrape, là,
24 qu'il me revienne, mais je pense que ce n'est pas
25 le cas aujourd'hui de ce que je comprends, d'après



1 lui. Je pense qu'il m'en veut beaucoup. Il pense
2 que... il pense que c'est tout le contraire, là.
3 Je pense qu'il a reçu... il a fait une demande, le
4 dossier des services sociaux. Je pense qu'il a lu
5 tout le dossier. J'ai essayé de lui expliquer que
6 tout ce qui était écrit que ce n'était pas vrai que
7 tu peux... que tu peux compter à en parler à tes
8 tantes, à mes sœurs à moi. Mais je pense que je ne
9 peux pas vraiment me rapprocher de lui parce qu'il
10 m'avait déjà envoyé des messages qu'il m'en voulait
11 vraiment. Je m'en souviens, v'là deux (2), trois
12 (3) ans je pense, il y avait une assemblée à
13 [REDACTED] avec le secteur de services sociaux, les
14 problématiques. Je m'étais... allée me présenter
15 devant le micro puis le monsieur, le directeur
16 était juste devant moi. Il était assis où est-ce
17 que tu es assis. Quand qu'il m'a vu se pointer le
18 micro, il a baissé la tête. Il ne m'a pas regardé.
19 Il n'a même pas... il a baissé la tête en bas. J'ai
20 parlé devant le public. J'ai posé... j'ai rappelé
21 l'événement de mon dossier puis que même encore
22 aujourd'hui, je ne sais pas même pas pourquoi vous
23 m'avez retiré mon enfant. J'ai parlé en avant puis
24 j'ai vu monsieur le directeur, là. Je pense... je
25 pense qu'il a pleuré, là. Je pense que je voyais



1 ses larmes couler puis baisser la tête. Pourquoi
2 aujourd'hui, il n'y a pas de changement encore?
3 Moi, c'est ça que je veux que ça change puis c'est
4 ça que j'avais dit à monsieur le directeur quand
5 j'étais sur le micro. Je lui avais dit que ça
6 n'avait jamais rien changé encore puis que je...
7 puis là, avec toutes ces années qu'il est là puis
8 il est encore là, là. Je pense que c'est vraiment
9 lui à faire le travail pour le changement dans son
10 secteur à lui. Pourtant, il voit... il connaît la
11 problématique par chez nous. Comme je disais à
12 matin, je n'ai jamais aimé aller à cette bâtisse.
13 Tu sais, la maison des services sociaux, là? Je
14 n'ai jamais aimé mettre mes pieds là. Même encore
15 aujourd'hui, je ne suis pas à l'aise d'aller là. Je
16 ne sais pas de qui... à qui j'en veux soit à lui ou
17 le service ou le système. Je me dis des fois...
18 puis que pendant... quand j'ai eu mes enfants,
19 quand j'étais retournée à [REDACTED] je me disais
20 « qu'ils ne reviennent jamais mettre les pieds, une
21 de ces travailleuses », bien dans le secteur de
22 services sociaux, là. J'ai tout fait pour ne pas
23 qu'il y ait une intervention chez nous, là. J'ai
24 tout... j'ai toujours bien gardé mes enfants, mes
25 autres enfants, même encore aujourd'hui. J'ai



1 beaucoup de mauvaises expériences avec eux autres
2 où je ne sais pas si c'est les personnes ou si
3 c'est leur système ou si c'est le directeur. Je ne
4 sais pas. Tu sais, j'avais... j'ai commencé à
5 parler de mon expérience surtout à une de mes sœurs
6 avec qui je suis le plus proche. Elle aussi, elle
7 ne comprend pas. Elle n'a jamais compris aussi.
8 Elle m'a toujours vu que j'étais une bonne maman
9 puis que je n'aurais jamais fait du mal à mon
10 enfant puis pourtant je vivais avec eux autres. Je
11 posais la question à eux autres s'ils m'avaient
12 déjà vu faire du mal à mon enfant. Ils me disaient
13 non. Aujourd'hui, eux autres aussi, ils se posent
14 la question. On avait déjà abordé le sujet de qui
15 ou d'où ça pourrait provenir, le signalement. Puis
16 je ne pense pas que c'était eux autres ou bien, je
17 ne sais pas d'où est-ce que ça pouvait venir, le
18 signalement. C'est triste aujourd'hui parce que...
19 tu sais quand ton enfant, il ne comprend pas
20 pourquoi il est ailleurs puis quand il te pose la
21 question pourquoi il est là-bas puis toi, tu es
22 là-bas... puis qu'il m'en veut beaucoup parce
23 que... à cause que je ne l'ai pas gardé. Il n'a pas
24 grandi avec moi. Je ne sais pas quoi lui répondre.
25 Je ne peux pas l'expliquer à lui. « Je ne sais même



1 pas moi non plus », j'ai dit quand il m'avait posé
2 la question. J'avais posé la question une fois...
3 s'il voulait revenir vivre étant donné qu'il est
4 déjà majeur. J'ai dit « tu es toujours la bienvenue
5 si tu veux revenir », mais il aime mieux rester
6 là-bas où est-ce qu'il a été élevé. Depuis quelque
7 temps, je pensais souvent à ça, l'événement, la
8 première journée quand ils sont partis avec mon
9 fils. Ça me revient souvent puis je suis comme...
10 parfois ça m'arrive, des émotions. Je suis triste
11 puis ça me fait de la peine. Des fois, je suis
12 frustrée. Je sens comme une pression, des fois, en
13 dedans de moi quand j'y pense. Mais avant ça, je
14 n'y pensais pas souvent, mais je pense que comme je
15 dis que ça l'a comme endormi cette histoire pendant
16 un long moment puis c'est depuis l'année passée que
17 ça a comme... je suis comme là-dedans, là. Puis
18 depuis aussi, on se parle, mais pas... on ne se
19 parle pas autant comme je fais avec mes autres
20 enfants. C'est correct.

21 **M^e DONALD BOURGET :**

22 Merci. Pas de question, Monsieur le Commissaire.

23 **LE COMMISSAIRE :**


24 Me Robillard?



25 **M^e DENISE ROBILLARD :**



1 Aucune question.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Alors j'ai écouté avec attention puis je dirais
4 aussi avec tristesse ce que vous avez raconté
5 aujourd'hui. Vous étiez jeune, dix-sept (17) ans.
6 Il y a un matin, on vient chercher votre enfant qui
7 a sept (7) ou huit (8) mois, travailleur social
8 avec la police. C'est... j'ai compris qu'on vous a
9 mentionné « maltraitance » sans donner de plus
10 détails. On ne vous a pas donné beaucoup
11 d'explications. Je dirais même pas du tout.
12 L'enfant, pas placé dans la communauté, placé dans
13 une autre communauté où ça vous prenait un temps
14 considérable par route. Vous n'aviez pas d'auto.
15 Vous aviez dix-sept (17) ans, pas d'argent, pas de
16 moyens, pas de facilité d'avoir des contacts avec
17 l'enfant. Vous nous racontez que vous avez fait
18 beaucoup d'efforts pour répondre à ce qu'on vous
19 demandait. C'était toujours négatif, jamais
20 positif. Vous êtes même déménagée en ville à 
21 Tuque, je pense?

22 **MME**   :
23 Roberval.

24 **LE COMMISSAIRE :**

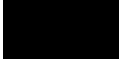
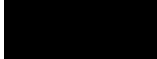
25 À Roberval. Pour avoir un appartement puis être



1 capable d'avoir... de récupérer l'enfant. Ça n'a
2 pas fonctionné. L'enfant a été placé à la majorité.
3 Maintenant, il est majeur et pas beaucoup de
4 contact avec lui. Évidemment, c'est une histoire
5 que je trouve très triste. Maintenant, vous êtes
6 encore jeune. Votre enfant est encore jeune. Vous
7 avez toute la vie devant vous. J'espère que vous
8 allez tenter d'établir des contacts. Je comprends
9 que vous me dites: « il me demande " bien pourquoi?
10 Pourquoi je ne suis pas avec toi? Pourquoi je n'ai
11 pas vécu mon enfance avec toi?" ». Vous dites « la
12 réponse, je ne la connais » pas dans le fond. Vous
13 dites « je n'ai pas compris pourquoi on m'a enlevé
14 mon enfant », si j'ai bien entendu. Alors difficile
15 d'expliquer à votre fils ce qui s'est passé alors
16 que vous-même, vous dites « pourquoi? » Vous n'avez
17 pas la réponse, mais moi, je retiens... et c'est
18 évident que pour nous à la Commission, c'est
19 important que les gens comprennent ce qui se passe,
20 qu'on leur explique puis si... puis que vous étiez
21 jeune. Peut-être que la langue, j'ai compris qu'il
22 y a eu des... à un moment donné on vous a parlé de
23 tierce personne. C'est quoi ça, une tierce
24 personne? Vous avez appris ensuite que c'est de la
25 supervision. C'est... dans le fond, un manque de



1 confiance. On vous laisse avec l'enfant, mais on
2 n'a pas trop confiance donc il y a quelqu'un
3 d'autre. C'était ça, la tierce personne si j'ai
4 bien compris, mais on ne vous avait pas expliqué
5 c'était quoi. Alors c'est important que les
6 communications soient bonnes, que les explications
7 soient données que... et je comprends que vous
8 dites « bien moi, au lieu de me demander beaucoup
9 de choses peut-être que si on m'aide à corriger, si
10 on m'explique ce qui ne va pas, qu'on m'aide à
11 améliorer ». Dans le fond, vous dites les parents,
12 si on peut les aider à être... bon, peut-être pas
13 des parents différents, on est ce qu'on est, mais
14 peut-être que s'il y a des choses qu'on fait, des
15 reproches, d'aider. Je pense que c'est un message,
16 je pense que vous voulez lancer, qu'on aide les
17 parents, pas enlever les enfants, qu'on laisse les
18 parents... s'il faut placer à un moment donné,
19 bien, dans la communauté proche.

20 **MME**   :

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Que l'enfant puisse entendre sa langue, qu'il
24 puisse être proche. Il y a des visites, qu'on garde
25 le lien avec les parents pendant qu'on... s'il y a



1 une situation à corriger pendant, qu'on la corrige.

2 C'est ce que j'entends de votre bouche.

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui. Je veux que ça change, mais c'est sûr... tu

5 sais, je comprends parce que je vis dans ma

6 communauté. Je peux comprendre aussi à d'autres

7 situations. Comme exemple, de voir une famille être

8 sur la consommation, des affaires comme ça puis...

9 tu sais, je peux les comprendre pourquoi qu'ils se

10 sont fait enlever leurs enfants, mais il y a encore

11 des cas similaires à mon cas encore aujourd'hui,

12 là, mais...

13 **LE COMMISSAIRE** :

14 Vous dites que vous ne preniez pas de drogue. Bon,

15 de la boisson un peu, mais pas d'abus si j'ai bien

16 entendu.

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Oui. Je n'ai jamais touché à la drogue, jamais

19 consommé. Je ne sais même pas c'est quoi l'effet

20 puis...

21 **LE COMMISSAIRE** :

22 Alors ce que vous dites, c'est une erreur. C'est

23 une injustice.

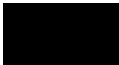
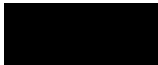
24 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

25 Vraiment une erreur. Une injustice.



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Et vous voulez que ça ne se... évidemment, on ne
3 peut pas réécrire... on ne peut pas refaire ce qui
4 s'est passé, mais s'il y a moyen d'éviter que des
5 choses comme ça se reproduisent, il faut... il faut
6 y penser. Il faut poser les gestes nécessaires pour
7 éviter que ça arrive. Et quant à vous, moi,
8 j'espère que vous pourrez continuer à établir des
9 contacts avec votre fils, rétablir les liens à un
10 moment donné puis vous allez... c'est en se parlant
11 qu'on peut réussir à... peut-être pas comprendre ce
12 qui s'est passé, mais pouvoir comprendre que vous
13 êtes sa mère que vous l'aimez puis que vous l'avez
14 toujours aimé puis vous n'avez pas souhaité ce qui
15 est arrivé. Ce n'est pas vous qui avez voulu ça.
16 Que votre fils le comprenne puis peut-être à un
17 moment donné, faire un gros câlin puis dire « bon,
18 bien, *coudon* ». Tu sais, je vous le souhaite. Vous
19 avez le droit d'être heureuse, votre fils aussi.

20 **MME**   :

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors s'il y a autre chose que vous voulez dire, je
24 peux vous écouter. Sinon, bien, je vais vous
25 souhaiter bonne chance, vous remercier d'avoir eu



1 le courage de rencontrer madame de Champlain quand
2 elle est allée dans votre communauté, de lui
3 raconter les choses. J'ai compris que vous l'aviez
4 raconté aussi lors d'une réunion organisée dans la
5 communauté. Vous aviez pris le micro et vous
6 l'aviez dit, ce qui avait fait pleurer le
7 directeur. Comme c'est ce qui arrive avec moi.

8 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

9 Hum-hum.

10 **LE COMMISSAIRE** :

11 Alors on va vous souhaiter bonne chance.

12 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

13 Je souhaite aider les familles, mais comme que je
14 fais aujourd'hui, là. Aussitôt que je vois une
15 famille dans le besoin puis j'essaie de l'aider
16 surtout les voisinages parce que je connais mes
17 voisines. Je peux voir aussi comment est-ce qu'ils
18 vivent puis j'essaie de les apporter de l'aide, tu
19 sais, pour pas les dénoncer, là, puis aller... avec
20 le problème, là. Je n'ai jamais eu l'intention
21 de... tu sais, de briser leur vie puis... tu sais,
22 j'essaie de donner ce que je peux aussi pour pas
23 que les services sociaux viennent toujours
24 intervenir dans tout ce qui arrive, là parce que
25 j'ai des bonnes voisines, là. On se connaît puis...



1 **LE COMMISSAIRE :**

2 C'est bien de les aider.

3 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

4 Oui.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Et en venant ici aujourd'hui, vous vous aidez aussi
7 parce que nous, on le note puis à un moment donné,
8 bien, on va faire un rapport, des recommandations
9 puis c'est évident qu'on va recommander qu'il y ait
10 des communications qui soient adéquates, que les
11 explications soient bien données, qu'on apporte du
12 support aux familles. Puis évidemment, bien, des
13 problèmes de logements, on va en parler, là. Vous
14 n'êtes pas la première à nous le dire, là. Tu sais,
15 c'est... dans les communautés, c'est le manque de
16 maisons.

17 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

18 Oui. C'est partout dans les communautés.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Évidemment, je n'ai pas de baguette magique pour
21 faire des maisons, mais on peut dire qu'il manque
22 des maisons.

23 **MME** [REDACTED] [REDACTED] :

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**